

## COMPTE RENDU

### DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

**L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.**

Convocation du : Lundi 15 décembre 2014

Affichage du : 6 janvier 2015

Membres élus : 15

présents : 9

Membres présents :

**Monsieur LEFRANC Daniel : Maire,**

**Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire.**

**Madame BESAIN Josiane, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Madame CHABOT Danièle, Monsieur AUPERIN Romuald : conseillers municipaux.**

Absents excusés :

**Madame SANCHEZ Catherine a donné pouvoir à Madame Fabienne SCHMITTBIEL, Madame DUCHESNE Valérie a donné pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel, Monsieur VECTEN Damien a donné pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul, Monsieur JOBELIN Mickaël a donné pouvoir à Monsieur AUPERIN Romuald.**

Absents :

**Monsieur CHARTIER Guillaume, Monsieur SMITH Fabrice.**

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du Conseil ; **Monsieur AUPERIN Romuald** accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### **1) Risques climatiques hivernaux :**

Monsieur le Maire précise aux Conseillers que l'arrivée de la mauvaise saison impose à la municipalité de prendre des dispositions pour anticiper les risques climatiques.

Afin de ne pas peser lourdement sur les finances de la commune, et compte tenu du fait que les agents techniques sont en indisponibilité, l'option qui se dégage des diverses possibilités, est de faire appel à trois agents employés actuellement par la mairie. Ces derniers sont volontaires pour travailler la semaine en heures supplémentaires payées selon les textes applicables.

Par ailleurs des agriculteurs du village ont proposé leur aide en cas de forte chute de neige ; mais aucun ne souhaite signer de convention avec la commune, la mesure étant trop contraignante. La solution de la convention avec un tiers reste cependant à l'étude.

Les informations régulières transmises par la Préfecture ou météo France, permettront d'anticiper les mesures pour lutter contre la neige et le verglas.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les volontaires, au sein du Conseil, seront les bienvenus pour pallier aux intempéries.

## **2) Avancement de grade**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la réunion du Conseil Municipal en date du 13 février 2014, le précédent Conseil avait saisi le Comité Technique Paritaire afin de fixer le taux de promotion concernant les possibilités d'avancements de deux agents présentant une situation de carrière, promouvables au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La situation est appréciable et applicable rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Lors de la réunion du nouveau Conseil Municipal, le 4 septembre 2014, les membres du Conseil ont été appelés à se prononcer sur le taux d'avancement de grade après validation, par le Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire rappelle que le tableau proposé lors de ces deux réunions était le suivant :

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES</b>
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 13 novembre 2014 et de lui permettre de nommer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur les grades correspondants, les deux personnes éligibles.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la création de deux nouveaux postes au sein de la mairie soit :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

et sur la suppression des postes suivants :

- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité les créations et suppressions des postes conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

### **3) Enquêtes Publiques :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé par la Préfecture à se prononcer sur deux dossiers, l'un concerne un avis sur l'enquête publique qui sera réalisée dans le cadre de la finalisation de l'échangeur sur la RN2, l'autre concerne la société SNC.

#### **➤ RN2 / RD548**

Le dossier correspondant a été transmis préalablement à la réunion, pour étude, aux membres du Conseil Municipal par Nicolas Corniquet.

Monsieur le Maire souligne que la réalisation de l'échangeur est prévue au plus tôt en 2018, la délibération ne doit pas être confondue avec les démarches entreprises par les Maires concernés pour obtenir l'ouverture des bretelles d'accès ; les bretelles sud faisant l'objet d'un accord récent de la Préfecture qui permettra l'ouverture au plus tard en juin 2015.

Le Maire donne ensuite la parole à Nicolas CORNIQUET pour présenter le dossier.

La présente enquête publique porte sur la déclaration d'utilité publique des travaux, la mise en cohérence du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) de la CCPV et du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Silly Le Long pour la réalisation d'un échangeur complet entre la RN2 et la RD 548, sur la commune. Ce projet constitue un programme d'aménagement et de desserte locale du territoire, d'intérêt collectif. Ce projet profite notamment des aménagements précédemment réalisés lors du programme d'aménagement de la RN2. En effet, le rétablissement de la RD548 par passage supérieur a déjà été réalisé dans le cadre de l'aménagement de la section Le Plessis / Nanteuil et est adapté à la création d'un échangeur. De plus, deux bretelles réservées aux convois exceptionnels ont déjà été réalisées au sud, elles ont été dimensionnées comme des bretelles d'échangeur losange classique, et peuvent ainsi être mises aux normes facilement. Les bretelles Nord nécessitent une modification du chemin agricole et consommeront donc de la terre agricole.

Ainsi, l'opération à proprement parler comprend la réalisation de deux bretelles (entrée et sortie) au nord de la RN2, ainsi que quelques travaux de signalisation sur les bretelles sud.

Le coût de ce projet est estimé à **1 600 000 € TTC**.

La Commune est appelée à formuler toutes les remarques qu'elle juge utile sur le projet d'échangeur avant le 19 janvier 2015.

La commune devra mettre en cohérence le PLU avec le projet, et en particulier créer un emplacement réservé sur l'emprise des bretelles Nord.

Le dossier finalisé sera soumis au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour avis de l'autorité environnementale.

### **Remarques du Conseil :**

Le Conseil souhaite que soit étudiée une solution utilisant la route d'accès actuelle le long de la propriété HOLCIM pour accéder à la Nord/Ouest afin de ne pas diminuer l'emprise foncière de cette société. Cela permettrait de réaliser une bretelle similaire à celle de Lagny le Sec, direction Paris.

Le Conseil s'étonne de la demande de mise en cohérence du PLU, alors que le présent rapport souligne que ce projet est compatible avec le règlement de ce dernier. Il est également compatible avec les OPA (orientations d'aménagement et de programmation) ainsi qu'avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la Commune, seul un emplacement réservé est à créer.

Le Conseil rappelle que la commune bénéficie d'un accord de la préfecture pour l'ouverture des bretelles Sud avant la réalisation de l'échangeur, cette information devra figurer dans l'enquête publique.

#### **➤ SNC**

Monsieur le Maire présente le sujet de la deuxième enquête publique :

La société SNC chemin de Paris est une société créée spécifiquement pour l'acquisition de terrains sur la commune de Nanteuil le Haudouin et pour le développement de projet immobiliers sur lesdits terrains.

Le bâtiment logistique objet du présent dossier est un produit adapté aux besoins des entreprises étant entendu que les marchandises manipulées et stockées ne comprendront pas de produits dangereux. Le bâtiment sera soit loué, soit revendu.

Le volume et la capacité de stockage du bâtiment le font entrer dans le cadre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est soumis à l'enregistrement au titre : de stockage de matières combustibles, dépôt de papier, cartons, bois et matériaux analogues, ainsi que de polymères.

Le bâtiment, une fois réalisé, représentera une superficie de 22 700 m<sup>2</sup>.

L'installation de ce bâtiment se trouvant dans une zone proche de Silly Le Long, bien que sur la commune de Nanteuil Le Haudouin, il est demandé au Conseil de se prononcer par rapport à ce projet.

Avis du Conseil :

Le Conseil ne voit pas d'obstacle à l'installation de cette entreprise sur la commune de Nanteuil Le Haudouin.

Monsieur le Maire souligne qu'il est bien entendu favorable à la création d'emplois de qualité sur notre secteur et que cela doit être au cœur de l'action menée par la Communauté de Communes.

Le Conseil après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'installation de cette société, une réponse dans ce sens sera transmise dans le cadre de l'enquête publique.

#### **4) Contrat Enfance jeunesse :**

Monsieur le Maire présente les actions menées par la Caf qui nécessitent de passer une convention avec cet organisme. Il rappelle que l'ancienne municipalité avait déjà passé une convention jusqu'en 2013 ; il s'agit de reconduire cette action en partenariat avec la Caf pour la période 2014 – 2017.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de délibération qui a été adressée aux services administratifs de la mairie de Silly Le Long :

Le Contrat Enfance Jeunesse de la commune de **Silly Le Long** s'inscrit dans la mission :

« Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale »

et les programmes :

1 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance »

2 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée de la jeunesse »,

de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 entre l'Etat et la CAF.

Le contrat Enfance et Jeunesse de la commune de **Silly Le Long** serait signé pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caf de l'Oise pour les actions désignées ci-dessus, contrat qui prendra effet au 01/01/2014 jusqu'au 31/12/2017.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention.

#### **5) SOLIDAMI :**

La Collectivité a été destinataire d'un courrier du Centre Social Rural, concernant la fin des aides Européennes et appelant les Communes membres à augmenter leur participation.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier (annexé au présent compte rendu).

La diminution des aides de l'Europe entraîne un manque à gagner pour Solidami et un coût supplémentaire de 1 euro par habitant, demandé par le Centre Social à la Commune de Silly Le Long.

Pour la commune, en retenant les derniers chiffres INSEE (1200 habitants), cela représenterait une lourde augmentation :

Même participation 1,05 €	<b>1,05*1200 = 1260 €</b>
Participation avec augmentation. 2,05 €	<b>2.05€*1200 = 2460 €</b>

Laurence MUNSCH pense qu'augmenter autant la participation des communes représente un risque pour l'existence de Solidami ; plusieurs communes ne sont pas ou plus adhérentes au Centre Social, parce qu'elles ne peuvent pas ou ne souhaitent pas assumer les coûts globaux alors que peu de leurs habitants sont réellement bénéficiaires de l'aide.

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion consacrée à Solidami, il a demandé que l'on reprenne contact avec les communes non adhérentes.

En réponse à la question d'un membre du conseil, il est précisé que les personnes bénéficiaires sur Silly Le Long sont deux et début janvier 2015 il n'y en aura plus.

Nicolas CORNIQUET demande si une intervention pour que les communes membres subventionnent le Centre Social au prorata de leurs administrés bénéficiaires ne serait pas une meilleure solution ?

Fabienne SCHMITTBIEL pense qu'il faudra faire des efforts mais ce qui est demandé par le Centre Social est trop élevé pour la Commune.

Romuald AUPERIN estime que ce qu'une augmentation de 30% serait acceptable.

Laurette HABERER MUSET demande pourquoi faire payer les bénéficiaires si en contrepartie, nous bénéficions des produits de l'Union Européenne à la condition de ne plus faire payer les produits ? Il suffirait de resserrer les critères.

Monsieur le Maire, faisant la synthèse des remarques du Conseil Municipal, propose que la commune accepte de soutenir l'action du Centre Social de Nanteuil le Haudouin en augmentant la participation de la Commune à hauteur de 0,30 € supplémentaire.

Soit une augmentation d'environ 30% :

1,35 €	<b>1,35 * 1200 = 1620 €</b>
--------	-----------------------------

Ce qui est accepté à la majorité, toutefois le Maire précise que la décision finale revient aux membres du CCAS ; Monsieur le Maire invite donc le bureau du CCAS à programmer rapidement une réunion, qui statuera sur la demande d'aide à l'épicerie sociale.

#### 6) Dernière DM pour clore l'exercice 2014

La fin d'exercice 2014 entraîne des régularisations ainsi que la mise en conformité des comptes suite au changement de nomenclature comptable.

Il y a aussi la nécessité de procéder à des régularisations

Il est donc proposé aux Conseillers Municipaux une rectification du budget primitif présentée dans la Décision modificative n°4 :

Section d'investissement		
16311	Intérêts	- 25 024
1641	Intérêts	+ 25 024
21578	Echafaudage	- 1 200
21578	Perceuse	- 200
21578 – 13		+ 1 400
2188	Nettoyeur vapeur	- 500
2188-11		+ 500
2315		- 1 000
2315-12		+ 1 000
2188	Micro-Onde	- 400
2188-16		+ 400
<b>Total</b>		<b>0</b>

Section de fonctionnement		dépenses	recettes
6288	1 <sup>er</sup> acompte NAP 2014/2015	10 040	
6419	Remboursement personnel		5700
7788	NAP		3900

	Fond d'amorçage pour réforme des rythmes scolaires		
70688	Redevance domaine public		440
<b>Total</b>		<b>10 040</b>	<b>10 040</b>

Le compte de gestion 2013 appelle des régularisations, notamment pour les frais d'études et d'insertions concernant les travaux de l'Eglise. La Comptable du Trésor demande d'appliquer ces régularisations sur l'exercice 2014.

<b>Section d'investissement</b>		<b>recettes</b>	<b>dépenses</b>
2031	Frais d'études	125 154,66	
2033	Frais d'insertion	4 206,14	
21318			129 360,80
<b>Total</b>		<b>129 360,80</b>	<b>129 360,80</b>

**7) Questions et informations diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il présentera ses vœux en début Janvier 2015, lors de deux réunions, l'une pour le personnel communal et l'autre pour les administrés ; les dates sont évoquées mais seront confirmées ultérieurement.

Monsieur le Maire souhaite à tous les membres du Conseil ainsi qu'à leurs proches d'heureuses fêtes de fin d'année.

**8) L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance. 22h30**